

Mairie de

**Info 15
JUIN 2012**



☎ : 04.74.93.05.75 - Fax : 04.74.43.28.48 - Courriel : secretariat.meyrie@wanadoo.fr

Journal d'Informations Municipales
site Internet : www.meyrie-village.com

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les Permanences en Mairie :

Lundi : 8h30 à 10h30
Mardi : 16h00 à 18h30
Vendredi : 8h30 à 11h30
Samedi : 8h30 à 10h30
Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le :
Mardi : 8h30 à 11h00
Jeudi : 17h00 à 19h00
Samedi : 8h30 à 11h00

Permanences de la Médiathèque :

Lundi : 16h30 à 19h00
Mercredi : 10h00 à 12h00
16h30 à 18h00
Samedi : 10h00 à 12h00

Même pendant les vacances scolaires

☎ Médiathèque : 04.37.03.12.21

Collecte des ordures ménagères : mardi matin

Ouverture déchèterie de Bourgoin-Jallieu :

Du lundi au samedi :
8h00 à 11h45 - 14h00 à 18h15

Ouverture déchèterie de Nivolas-Vermelle

Du mercredi au samedi:
9h à 12h - 14h à 18h

Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)

04.78.40.03.30 pour tous renseignements sur
toutes les déchetteries

Régie des eaux CAPI

bureau : 04.74.92.99.25

astreinte : 06.34.51.25.02.

URGENCE GAZ : 0800473333

Remise des articles pour INFO 15 :

Au plus tard **le 7 de chaque mois** en format
Word sans aucune mise en page.

Lutte contre le bruit :

Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par
des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils
susceptibles de causer une gêne en raison de leur
intensité sonore, tels que tondeuse à gazon,
tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie
mécanique **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à
19h30.

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Compte rendu du conseil municipal

Du Lundi 21 mai 2012 à 20 heures

Trois délibérations pour des demandes de remises
gracieuses (retard sur participation versement
d'urbanisme)

Sur proposition du Trésorier 2 demandes de
remises gracieuses sont accordées, la 3ème est
rejetée.

Questions diverses

Topo 2000, vacance des locaux

Suite à la mise en liquidation judiciaire de TOPO
2000 plusieurs mois de loyers sont perdus.

Le local sera proposé à la location dès que le
liquidateur aura rendu les clefs, ce qui,
malheureusement, va prendre encore plusieurs
mois.

Salle des associations

Avec la mise en service, en Septembre de l'Espace
La Fontaine, Monsieur le Maire propose au conseil
qui l'accepte, de mettre à la location (usage
professionnel), la salle dite des associations, place
de l'Eglise. Les personnes intéressées peuvent
prendre rendez-vous avec M. le Maire.

Point sur les constructions « rue Bacot », partie
sud :

Sur les 8 constructions en cours, livraison prévue au
1er trimestre 2013, actuellement 2 ont trouvé
preneur. La SEMCODA en réserve 2 à la location
qui seront attribuées un peu plus tard. Il en reste 4 à
la vente en accession sociale (taux 0 pour partie –
TVA 7% - prime CAPI et conseil Général). Les
familles intéressées peuvent faire acte de

candidature auprès de la SEMCODA à Bourgoin-Jallieu.

Urbanisme, loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire de 30 %

Monsieur MAUBOUCHÉ donne lecture de la Loi n° 2012-376 du 20 mars 2012. expose brièvement à l'assemblée que la Commune de Meyrié, dotée d'un Plan d'Occupation des Sols, est concernée par cette loi dont l'objectif est de favoriser la densification de l'habitat pour tenter de remédier à la pénurie de logements.

Il semble qu'en l'absence de délibération contraire prise par la Commune, la majoration des droits à construire de 30% s'appliquerait de plein droit à l'expiration d'un délai de neuf mois, **soit à partir du 20 décembre 2012.**

Ces récentes dispositions nécessitent d'être éclaircies avant d'être présentées au Conseil Municipal afin qu'il soit en mesure de mesurer les conséquences possibles de ce texte sur le P.O.S et par suite d'apprécier de la possibilité et de l'intérêt ou non de les amender par délibération. Il est donc décidé d'approfondir ce sujet avant de le mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Lignes transport

Le « bus à la carte » CAPI sera supprimé en septembre. Dorénavant, le bus passera à des horaires fixes, complétant les lignes des transports « Transisère » existant déjà et qui sont accessibles à tous. Il est proposé l'établissement d'un document qui intégrerait l'ensemble des lignes à disposition des Meyriots (RUBAN + TRANSISERE). Au final, en cumulant les horaires, l'offre totale paraît plutôt satisfaisante.

Foot

Suite aux évènements de ce printemps, la gendarmerie a tenu informé M. le Maire. Le District, de son côté, a prononcé des sanctions. Le club devrait faire appel. Une assemblée générale du club est prévue le vendredi 8 juin à 19 Heures. Le Conseil Municipal sera représenté à cette assemblée générale..

Information des Meyriots, comment faire mieux ?

M. le Maire a engagé un débat à la suite de questions posées par un Meyriot. La discussion a porté sur des sujets relatifs à l'inter-action commune/CAPI, au rôle de l'élu local,

les services à la population, le coût pour la collectivité... Un dossier plutôt complet et très conséquent a été constitué (compétences, finances Meyrié et CAPI...). Il peut être envoyé par mail à tous les Meyriots qui sont demandeurs d'informations plus précises que ce que nous pouvons proposer dans « info 15 ».

Point sur les Commissions à la CAPI

Page 4 de l'info 15 (*), mise à jour de la représentation de Meyrié dans les commissions CAPI.

Fleurissement

MEYRIE, coté fleurs

Comme vous l'avez certainement constaté, les massifs de notre village sont de nouveaux fleuris depuis mi-mai.

2012 est une année « festive » : pour honorer comme il se doit nos amis Italiens de BOSSICO et pour fêter dignement les 30 ans de jumelage, certains massifs ont pris la couleur du drapeau Italien, d'autres celle du drapeau Français : les places de l'école et de la mairie ont donc revêtu des tons particuliers cette année.

De nouvelles jardinières ont été installées rue vers Nivolas et toutes les buses en béton existantes ont été recouvertes de bois (merci Loulou et Sébastien). L'embellissement de notre village nous tient à cœur : si vous avez des idées à nous soumettre, n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Rappel : cette année, il n'y aura pas de concours communal des jardins fleuris

Pouvoirs de police spéciale du Maire en matière d'ordures ménagères

Comme le prévoit la loi, Monsieur le Maire, après avoir consulté ses conseillers, transfère son pouvoir de police spéciale en matière d'ordures ménagères au Président du SMND, en charge de la collecte.

Compte rendu du conseil municipal
du vendredi 02 mars 2012 à lire de la page 5 à la page 10 de cet info15

TELETHON

Nous collectons toujours les anciens téléphones **portables** pour les remettre aux organisateurs du Téléthon.

Merci de les déposer en mairie.

MEDIATHEQUE CAPI

Les élèves de l'école de Meyrié, de la grande section de maternelle au CM2 ont voté le 11 mai dernier pour l'élection du prix Nord-Isère de jeunes lecteurs.

Le 25 mai, les élèves de CP-CE1 ont rencontré à la médiathèque Michaël Escoffier, auteur d'une trentaine d'albums pour enfants. Une après-midi inoubliable où il a été question du travail de l'auteur qui nous a présenté en avant première ses prochaines publications. Les élèves ont pu ensuite créer leur propre histoire, guidés par Michaël Escoffier.

Les tout-petits retrouveront Evelyne pour une dernière séance avant l'été **mardi 19 juin à 11h00**.

ASSOCIATIONS

COMITE DE JUMELAGE

N'oubliez pas le 30^{ème} anniversaire du jumelage MEYRIE-BOSSICO, réservez votre soirée du **Samedi 14 juillet 2012**

Repas dansant avec grand spectacle

Toutes les informations vous seront adressées sur une plaquette début juin.

Merci et à bientôt

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Pour terminer l'année...

► **PIQUE-NIQUE MERCREDI 27 JUIN**
à 19H rendez-vous salle Prévert pour une marche... ou boules...
à 20H buffet avec la spécialité de chacun

Pour l'organisation, merci de vous inscrire pendant les cours...

Et pour se mettre en forme pour la rentrée...

► **STAGE DE RENTREE du lundi 27 août au vendredi 31 août de 19H30 à 21H** salle Prévert

TARIF : 20 € inscriptions pendant les cours **avant fin juin**
(merci de bien vouloir régler le stage à l'inscription)

DIVERS

QUARTIER DE LA BARRE & DU RESSAUTON

Repas de quartier

Habitants du quartier, retenez la date suivante :

Dimanche 9 septembre 2012

Nous nous rencontrerons pour notre traditionnel repas annuel.

De plus amples informations vous seront données fin août. L'organisation repose sur les anciens, nous souhaiterions que des jeunes s'impliquent. Ainsi que des personnes du Ressauton.

Prenez contact avec une des personnes notées ci-dessous.

Le groupe d'organisation :

Julien Day, Patrice Guyot, Gérard Guillarmet, Guy Dupin, Jean-Philippe Maillot, Rolland Penzo, Roger Goyet.

PETITES ANNONCES

- Cherche **garde à domicile** pour le mercredi toute la journée pendant les périodes scolaires (voir plus) pour garder deux enfants **7 et 9 ans** (CESU). **04 74 93 08 69** le soir de préférence.
- Olivier Goyet qui animera les fêtes du jumelage, vous propose son **album « Révolution »** en avant première. Disponible chez Roger Goyet tél. : **04.74.93.71.26**
- Vends **Moto 50 cm3** DERBI Senda Drdx-Terme 50R Noir, pneus Cross, 05/2011-1775km Révisée 1000km. Etat neuf- non débridé. Valeur neuf 2500€, vendue 2100€. Avantage du neuf sans les inconvénients du rodage. Tél. **04.74.93.40.07 ou 06.03.43.80.34**
- Vend à Bourgoin-jallieu **appartement Type 2 + cave** 8ème étage avec ascenseur, belle vue. Environs 45m² Loggias fermées. 78000€ tel. **06.23.19.86.68** Agences s'abstenir.
- Vends **robot MAGIMIX "Cuisine Système 5100"**. Bon état. 50 euros. tel **06/01/78/80/59**
- Vends **stérilisateur électrique 8 biberons** TIGEX stérilisation rapide - arrêt automatique - bon état 15 euros. tel **06/01/78/80/59**
- J'effectue un stage dans le cadre de ma formation professionnelle **du 11 juin au 4 juillet sur Bourgoin-Jallieu**. Mes horaires de travail sont 9H30-12H ,14H30-19H, je recherche une personne qui pourrait me descendre soit le matin soit l'après-midi. Merci d'appeler Lucas au **06 75 55 44 84** ou **domicile 04 74 28 33 24**.

- Vends **OUTILS** pour jardinage par lots de 20 et 30€. Tél. **06.75.87.56.80** en soirée de 18h à 20h.
- LA GRANDE MOTTE **T2** bel appartement avec terrasse couverte, rez de jardin. Tout équipé, 200m de la mer. Pâques, Ascension, les week-ends... Tél.**04.74.93.07.71**
- C'est la dernière ligne droite pour les révisions des examens, Bac, Bac de français et B.T.S. et les passages en classe supérieure. **Pour aider votre enfant à réussir**, faites le choix d'une enseignante avec 18 ans d'expérience dont 13 années comme jury d'examen au Brevet, Bac et B.T.S en français, Histoire-Géo et anglais Marie-Pierre CHATARD –Tél. **07.77.30.26.79** (tarifs compétitifs par rapport aux établissements de soutien scolaire, j'accepte les CESU).
- donne **5 petits chats** qui seront sevrés début juin, un tigré noir, un roux, et 3 couleur crème. appelez-moi vite au **06 70 00 22 70**
- vends **survêtement de gym** de la fraternelle pantalon 12 ans (taille grand)veste 14 ans (taille petit), état neuf, moitié prix. Tél. **06.70.00. 22.70**
- A vendre **30 pavés de verre** neufs 30 X 30 X 8 pour cloison pouvant faire passer la lumière ou vitrage. Pour tout renseignement appelez au **09 65 35 38 77**
- A vendre **106 1.1 BAHIA** essence 149000 km, vitres électriques, fermeture centralisée. Très bon état 1200 € tél. **06.71.74.77.81**
- A vendre : **petites cages oiseaux et rongeurs, aquarium** 1x300l, 2x200l, 1x80l+ **cuves... Différents meubles. Moto 125 cm3** 1000 km. **Porte-moto** pour mettre sur attelage voiture ou camping-car. Renseignements par tél. **06.32.11.99.89**

* **représentation de Meyrié dans les commissions CAPI.**

Commission CAPI - secteur 1 - services fonctionnels / Finances , contrôles financiers, juridique & commande publique (présidée par Eugène REY)	Patrice GUYOT - T -
Commission CAPI - secteur 3 - Aménagement du territoire / urbanisme, SCOT, projet de territoire, stratégie foncière, gestion des risques	Hélène BOTTU -T - Laurence RAVET - S -
Commission CAPI - secteur 4 - Développement économique / pôles de compétitivité et d'excellence, commerce & artisanat, zones d'activité économiques	Isabelle PICHAT -T - Vincent BOUVARD- S -
Commission CAPI - secteur 5 - Développement économique / transport d'informations numériques NTIC	Vincent BOUVARD -T- Isabelle PICHAT- S -
Commission CAPI - secteur 6 - Politique sociale communautaire / politique et actions culturelles , conservatoire de musique, gestion & création de salles de spectacles, patrimoine, lecture publique, enseignement, formation	Elisabeth BRUCHE - T -Florence VARAMBON - S
Commission CAPI - secteur 7 - Politique sociale communautaire / Hébergement d'urgence, habitat logement/PLH, gens du voyage, CLH communautaire	Hélène BOTTU - T - Florence VARAMBON - S -
Commission CAPI - secteur 8 - Politique sociale communautaire / personnes dépendantes (âgées, handicapées)	Florence VARAMBON - T - Laurence RAVET - S -
Commission CAPI - secteur 9 - Politique sociale communautaire / petite enfance	Nathalie DUPIN - T - Pascale BADIN - S -
Commission CAPI - secteur 10 - Transports et déplacements / transport urbain , Plan de déplacement urbain et circulations douces	Pascale BADIN - T - Nathalie DUPIN - S -
Commission CAPI - secteur 11 - Sport, Environnement, Agriculture / développement durable (PDIPR, PPRI, SAGE) agriculture	Gérard DIRBERG - T -
Commission CAPI - secteur 12 - Sport , Environnement, Agriculture / sport	Bernard MAUBOUCHÉ - T - Nathalie DUPIN - S -
Commission CAPI - secteur 13 - Services techniques Bâtiments / déchets ménagers, gestion du matériel et parc véhicules, bâtiments	Gérard DIRBERG - T - Patrice GUYOT - S -

Commission CAPI - secteur 14 - Services techniques Bâtiments / Eau assainissement , gestion SEM, gestion directe et gestion affermée	Bernard MAUBOUCHÉ - T Louis REYNAUD - S -
Commission CAPI - secteur 15 - Services techniques Bâtiments / Eclairage public, voirie	Olivier FASSION - T - Louis REYNAUD - S -
Commission CAPI - Inter-territorialité	Hélène BOTTU - T - Bernard MAUBOUCHÉ - S -
<i>AUTRES DÉSIGNATIONS A LA CAPI</i>	
GIP - AT Isère porte des Alpes de la CAPI	
Commission GIP-AT de CAPI - Economie et formation	Vincent BOUVARD
Commission GIP-AT de CAPI - Agriculture et environnement	Louis REYNAUD
Commission GIP-AT de CAPI - Tourisme et patrimoine	Elisabeth BRUCHE
Commission GIP-AT de CAPI - cadre de vie et services à la population	Hélène BOTTU
Commission GIP-AT de CAPI - Culture	Isabelle PICHAT
Commission GIP-AT de CAPI - Communication	Pascale BADIN
Sentiers de Randonnée	Louis REYNAUD
Ambroisie, plan intercommunal de santé publique	Louis REYNAUD
Commission Intercommunale des Impôts directs (présidée par Eugène REY)	Monique FEYDEL

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°1 - 2012

Vote du budget principal 2012 et délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de non augmentation des taux d'imposition par rapport à l'année 2011.

taxe d'habitation : 7,07 %

taxe sur le foncier bâti : 21,33 %

taxe sur le foncier non bâti : 57,85 %

Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2011 de M. le Trésorier

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 230 785.14 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 106 193.08 €

Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2011 et affectation des résultats de l'année 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif avec les résultats suivants :

▼ Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2011 : 401 467.59 €

Recettes de l'exercice 2011 : 624 280.35 €

Soit un excédent de l'exercice 2011 de : + 222 812.76 €

Report 2010 + 7 972.38 €

Soit un excédent de clôture de : + 230 785.14 €

↳ Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2011 : 323 947.71 €

Recettes de l'exercice 2011 : 409 784.38 €

Soit un excédent de l'exercice 2011 de : + 85 836.67 €

Report déficit 2010 - 192 029.75 €

Soit un déficit de clôture de : - 106 193.08 €

Détermination et affectation du résultat

- la somme de **106 193.08 €** en investissement, en recette au compte 1068.
- la somme de **124 592.06 €** en report de fonctionnement au compte R 002

Délibérations diverses pour :

- prix des **concessions du cimetière communal** à compter du 15 mars 2012 comme suit :

- ↳ Concession de 1 m x 2.50 m **182 € pour 30 ans**
- ↳ Concession de 2 m x 2.50 m **360 € pour 30 ans**
- ↳ - Concessions familiales dans l'espace columbarium, pas d'augmentation de tarif depuis 2009 : **500 € pour 15 ans**

- Tarifs suivants applicables aux **locations de la Maison Prévert** sur les réservations faites à partir du 15 mars 2011 :

Particuliers habitant la commune, Entreprises de la commune :

- ↳ - UN JOUR **120.00 €**
- ↳ - DEUX JOURS **172.00 €**

Particuliers extérieurs à la commune, Entreprises extérieures à la commune :

- ↳ - UN JOUR **356.00 €**
- ↳ - DEUX JOURS **520,00 €**

Associations extérieures à la commune :

- ↳ - UN JOUR **302.00 €**
- ↳ - DEUX JOURS **453.00 €**

Mise à disposition de la salle PREVERT le vendredi à partir de 19 heures, lors d'une veille de location :

- ↳ - TARIF **32.00 €**

Associations de la commune : GRATUITÉ

- salle d'évolution de l'école maternelle (réservée uniquement aux habitants de la commune, en vue d'une fête familiale limitée à 35 personnes, et seulement **si la salle Prévert est occupée** et aux conditions suivantes :

Interdiction :

- d'utiliser la cuisine de la cantine qui est fermée à clé,
- de mettre de la musique

Obligation :

- de faire nettoyer, aux frais de l'organisateur, la salle par l'entreprise de nettoyage des locaux en contrat avec la commune
- de remettre une attestation d'assurance RC pour la couverture des risques

Un contrat de location précise les dispositions relatives à la location de cette salle.

Particuliers habitant la commune :

^ - **PAR JOURNEE DE LOCATION :** 63.00 €

- Tarifs des annonces et publicités insérées dans le journal municipal «Info 15 » à compter du 1^{er} avril 2012.

Petites annonces familiales

Pour les familles de Meyrié les annonces relatives à des ventes matérielles ou des offres de services à la personne non professionnelles (par exemple : garde d'enfants, soutien scolaire...)

Format : Ces annonces n'ont pas de mise en page particulière et sont intégrées à la rédaction de l' INFO 15. Elles sont limitées à 5 lignes au format en vigueur. Pour être publiées elles doivent être fournies à la mairie avant le 5 du mois.

Durées : Par défaut 1 mois. Possibilité d'une parution pendant 3 mois maxi sur demande précise lors du dépôt.

Modalités financières : gratuites.

Annonces professionnelles : deux types de publicités sont possibles :

1/ Annonces gratuites

Pour les activités professionnelles des Entreprises de Meyrié.

Format : Elles n'ont pas de mise en page particulière et sont intégrées à la rédaction de l' INFO 15. Pour être publiées elles doivent être fournies à la mairie avant le 5 du mois. Elles sont limitées à 8 lignes au format en vigueur.

Modalités financières : les trois premières parutions sont gratuites.

2 / Annonces payantes

Format : Pavé publicitaire fourni sous format informatique : **image** sous format jpg, pdf ou bmp. Les dimensions doivent être celles précisées ci dessous sinon elles seront adaptées sans conservation des proportions.

Le format informatique type traitement de texte (doc) ou sur papier est refusé.

Durées et modalités financières, deux options :

Onze parutions, sachant qu'il n'y pas de publication en août, d' avril de l'année n à mars de l'année n+1. Avec deux formats possibles :

- **8 cm de largeur par 5 cm de hauteur :** 82 € / an
- **16 cm x 5 cm de hauteur :** 153 € / an

Six parutions entre avril de l'année n et mars de l'année n+1. Avec deux formats possibles :

- **8 cm de largeur par 5 cm de hauteur :** 51 € / an
- **16 cm x 5 cm de hauteur :** 92 € / an

^ Tarif du droit de place à **163.00 €** à compter du 1er avril 2012

Délibération pour création d'un poste d'adjoint d'animation

Vu le nombre d'enfants inscrits à l'école maternelle,

Considérant les populations légales 2009 entant en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et le classement de la commune de Meyrié dans les communes de moins de 2000 habitants,

Considérant la possibilité, pour la Commune, de faire appel à une contractuelle sur le grade d'adjoint d'animation, pour occuper le poste d'Assistant territorial des écoles maternelles,

Le Conseil Municipal crée, à compter du 20 avril 2012, un poste à 20 heures par semaine d'adjoint d'animation de 2ème classe.

Délibération pour avis sur le SCOT Nord Isère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAPI a émis un avis favorable sur le SCOT Nord Isère avec la formulation de remarques dans plusieurs domaines.

Il souligne qu'il est important que le SCOT soit adopté avant la fin de l'année 2012 au regard de règles l'Etat pourrait imposer au territoire de la CAPI si le SCOT voyait son approbation repoussée

Monsieur le Maire propose d'adopter la position de la CAPI plus particulièrement dans le domaine de l'habitat et porte à la connaissance du Conseil Municipal l'avis avec les observations de la CAPI sur ce point.

La CAPI émet un avis globalement favorable sur les objectifs généraux du SCOT Nord-Isère. L'hypothèse de développement de l'ordre de 900 logements /an sur le territoire CAPI est en effet comparable à celle du PLH adopté en 2009.

Cependant, la déclinaison territoriale des objectifs de construction de logements du SCOT a des écarts sensibles avec ceux déclinés au sein du PLH.

Le PLH de la CAPI a territorialisé par commune les objectifs de production de logements dans leurs différentes typologies (notamment les logements locatifs aidés et en accession sociale) sur les six prochaines années (2010-2015).

Cette territorialisation permet, d'une part, de répondre aux besoins locaux et, d'autre part, de garantir la mise en œuvre d'une politique cohérente répondant quantitativement et qualitativement aux besoins en logements.

Compte tenu de ces éléments, la CAPI suggère que le SCOT Nord Isère puisse indiquer uniquement la hiérarchie urbaine de chaque commune de la CAPI (pôles centres, communes péri-urbaines, villages) en s'appuyant sur les objectifs de construction de logements par commune définis dans le PLH.

Le SCOT prévoit que les communes péri-urbaines peuvent densifier les quartiers d'habitat strictement contigus à la ville centre, et dépasser ainsi le taux de construction de 6‰ et atteindre celui de 8‰ pour ces secteurs.

Bien que certaines communes de la CAPI (Saint-Alban-de-Roche, Domarin, Maubec, Nivolas-Vermelle et Ruy-Montceau) aient une organisation urbaine « en étage » ou « longitudinale », et sont donc potentiellement concernées par ces préconisations, celles -ci ne peuvent pas être appliquées car elles ne correspondent pas aux réalités locales.

En effet, ces quartiers sont d'ores et déjà urbanisés et n'ont plus la possibilité de se développer (urbanisation existante, opportunités foncières inexistantes...), notamment sur les communes de Domarin et Nivolas-Vermelle. Pour autant ces cinq communes ont des quartiers situés dans la partie haute et ou en centre ville, à proximité de la ville centre qui pourraient se développer et/ou se densifier.

Au regard de ces spécificités, il est proposé de supprimer la notion de « strictement » contigu.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la délibération n° 4/9/2011 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) qui a pour objet l'approbation de la modification des statuts du SMABB.

La démarche de modification des statuts a été engagée en deux temps, tout d'abord, en 2009 pour modifier l'objet du Syndicat qui est désormais chargé :

- de mener des études relatives aux ressources en eau, tant superficielles que souterraines à l'échelle du bassin versant ; aux mesures et dispositifs à prévoir et à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution.
- en matière de travaux :
 - ✦ d'exécuter dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage ou d'aider à l'exécution des travaux pour assurer le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques ;
 - ✦ d'assurer les travaux hydrauliques pour la gestion des risques d'inondation
- de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre

ensuite, en 2011 pour valider le retrait de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et du Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu du SMABB.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour confier au CCAS de Bourgoin-Jallieu la saisie des dossiers de demande de logement social

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal qu'il convient de formaliser la saisie et la réactualisation des demandes de logement social avec la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourgoin-Jallieu (CCAS de Bourgoin-Jallieu)

Depuis 1992, date de mise en place du numéro unique départemental, le service logement du CCAS de Bourgoin-Jallieu réalisait la saisie et la réactualisation de la demande de logement social pour les communes de l'ex SIVOM des cantons de Bourgoin-Jallieu.

La Commune de Meyrié a eu 8 dossiers traités en 2009, 5 en 2010 et 2 dossiers en 2011. Au vu du faible nombre de dossiers, le CCAS de Bourgoin-Jallieu réalisera (pour Meyrié et 5 autres petites communes) cette saisie à titre gracieux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour étude d'urbanisme

Le projet Étude **pré-opérationnelle à l'aménagement de zones à urbaniser au centre village de la commune de MEYRIE** s'inscrit dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes Isère Porte des Alpes. La signature de ce CDDRA est intervenue le 18 septembre 2009 entre le Conseil Régional Rhône-Alpes et le CDDRA Isère Porte des Alpes.

Le projet de la Commune de Meyrié est identifié dans le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes sous l'action n° 3 intitulée «Définir une politique d'urbanisation et établir une offre de logements diversifiée»

Il s'agit de répondre aux besoins exprimés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération Porte de L'Isère (CAPI), ainsi qu'aux attentes du SCOT Nord-Isère. La commune de MEYRIE souhaite, dans le cadre d'une réflexion engagée au sein de son équipe municipale, se pencher sur la question de l'avenir de son centre-bourg.

Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble, la commune de MEYRIE souhaite porter une attention particulière sur des secteurs d'urbanisation future et des secteurs potentiellement mutables.

Face aux enjeux d'évolution démographique, de besoins diversifiés en logements, d'accueil des activités économiques de proximité (commerce, tertiaire), la commune ambitionne d'engager un aménagement de qualité intégré au reste du bourg.

Ce projet représente un budget de 35 000 € HT financé par :

- Région Rhône Alpes à hauteur de 10 000 €
- L'autofinancement à hauteur de 25 000 €

Cette étude sera réalisée au cours de l'année 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil Général pour travaux de rénovation dans les bâtiments communaux

1 - MAISON PREVERT :

La salle des fêtes, construite en 1988, est soumise à un taux d'occupation très important, par les associations, les écoles, la collectivité pour des activités culturelles, sportives, socio-éducatives. Il devient absolument indispensable d'entreprendre des travaux de rénovation chiffrés comme suit :

✦ démolition totale du parquet remplacé par une résine : **16 011.25 € HT,**

✦ remplacement des panneaux ACOUSTICHOC : **2 274,80 € HT**

2 - ECOLE MATERNELLE :

Construit en 2000, ce bâtiment comprend une salle de repos pour les enfants devenue trop petite du fait de l'augmentation des effectifs.

La construction du restaurant scolaire qui va être livré prochainement (juin 2012) libère une pièce qui, sous réserve de quelques aménagements, sera transformée en salle de repos complémentaire et permettra ainsi d'accueillir la totalité des effectifs, chiffré comme suit :

Soit un total de travaux : 1 400,00 € HT (1 674,40 € TTC)
--

3 - MAIRIE :

Une fenêtre ancienne, doit être changée pour améliorer l'isolation d'un bureau.

Soit un total de travaux : 1 590.08 € HT (1 901.74 € TTC)
--

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ambroisie

Cette plante est classée nuisible pour la santé publique. La CAPI a décidé de prendre en charge ce problème de santé publique et envisage de mettre en place un plan de gestion de l'ambroisie sur l'ensemble de son territoire. Louis REYNAUD est désigné pour participer aux réunions.



www.immo-du-particulier.com
7, avenue Alsace Lorraine
BOURGOIN-JALLIEU
04 74 43 98 93

L'IMMO DU PARTICULIER c'est l'immobilier autrement
Vendeurs et acquéreurs **venez nous rencontrer !**

*Estimations et conseils gratuits
Recherches personnalisées
Honoraires d'agence réduits*

Votre conseiller à Meyrié : Jacques CORTAY - 309 les grands tournants - 06.13.71.48.87

A R T I S A N P E I N T R E



Didier DEGAS • 06 75 94 40 07

R É S I D E N T À M E Y R I É



Commune de rattachement : Villefontaine

Thierry PLANCHAT

510 Les grands Tournants 38300 MEYRIE

VOITURE : 06 07 59 30 38

BUREAU : 04 74 95 57 77

Mail : tplanchat@neuf.fr

- > Aéroport
- > Gares
- > Centres de soins (*)
- > Chimio, dialyse, rayons ... (*)
- > Rendez-vous médicaux (*)
- > Hôpitaux et cliniques (*)
- > Rééducation (*)
- > Tout transport
- > etc ...

(*) Agrément sécurité sociale

Pensez à réserver !